

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de :

à (nom de l'école) :

tenue le : à:

Les membres présents forment quorum sous la présidence de :

Nom :

BUDGET INITIAL - Exercice financier 2025-2026

Résolution n°:

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit adopter et soumettre pour approbation, au Centre de services scolaire des Mille-Îles, le budget pour l'exercice financier 2025-2026

ATTENDU que ce budget maintient l'équilibre entre d'une part, les dépenses et d'autre part, les ressources financières allouées à l'établissement par le centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres;

Il est proposé par:

D'ADOPTER et DE SOUMETTRE pour approbation au Centre de services scolaire des Mille-Îles, le « Budget initial 2025-2026 » de l'établissement.

Adopté à la majorité

Signature :

Nom :

Présidence

Signature :

Nom :

Direction

le :

2025

Source: SRF
2025-07-09



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de :

à (nom de l'école) : _____

tenue le : _____ à: _____

Les membres présents forment quorum sous la présidence de :

Nom : _____

RÈGLES DE TRANSFÉRABILITÉ - Budget initial 2025-2026

Résolution n^o : _____

ATTENDU que le conseil d'établissement et la direction doivent respecter les règles de transférabilité du centre de services scolaire, telles qu'elles apparaissent aux règles internes;

ATTENDU, la nécessité de permettre à la direction de gérer le budget d'une façon efficace;

Il est proposé par: _____

D'ADOPTER les règles de transférabilité suivantes:

"Permettre à la direction de faire des transferts budgétaires entre les postes apparaissant au budget et d'en rendre compte sur une base à être déterminée au conseil d'établissement."

Adopté à la majorité

Signature : _____ Présidence
Nom : _____

Signature : _____ Direction
Nom : _____

le : _____ 2025